



Lomé, le _____

COMMUNIQUE DE LA CNDH

=====

Depuis le 19 août 2017, notre pays le Togo est secoué par des manifestations de rue organisées par certains partis de l'opposition et le parti au pouvoir de concert avec des associations et regroupements se réclamant de la mouvance présidentielle.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) constate avec amertume la recrudescence de ces manifestations qui donnent lieu à des violations des droits de l'homme, avec leur lot de morts, de blessés, de destruction de biens publics et privés.

Face à ce constat, la CNDH invite tous les acteurs à faire preuve de responsabilité et d'esprit d'apaisement. Dans ce sens, elle appelle :

- au démantèlement des milices et des groupes de casseurs de tous bords qui sévissent sur l'ensemble du territoire national ;
- à la protection des personnes et de leurs biens ;
- à la préservation du patrimoine mobilier et immobilier national ;
- au respect du droit de chaque citoyen d'aller et venir, de manifester ou de ne pas manifester ;
- à la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et professionnels des médias dans l'exercice de leurs missions.

La CNDH rappelle à tous ses missions de promotion et de protection des droits de l'homme. A ce titre, elle condamne avec la dernière rigueur les actes de tuerie et de destruction de biens publics et privés, et appelle les autorités judiciaires à faire la lumière sur tous ces actes délictueux.

La CNDH présente ses sincères condoléances aux familles éplorées et souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2017

Pour la Commission,
Le Président,

Alilou Sam-Dja CISSE
Maître de Conférences

